

République Française
Département d'Eure-et-Loir
Commune de SANDARVILLE

**PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
4 JUILLET 2023
Session Ordinaire**

L'an deux mille vingt trois, le **mardi 4 juillet** à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la mairie de Sandarville, sous la présidence de monsieur Paul BINEY, Maire.

Date de la convocation : 27 juin 2023	Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de conseillers en exercice : 10	Nombre de votants : 10
Nombre de conseillers présents : 9	Quorum : 6

Prénoms et NOMS	Fonction	Statut *	Commentaires
1 – M. Paul BINEY	Maire	P	Pouvoir de Pascal CHESNEAU
2 - Mme Lydia ANFRAY	1 ^{ère} adjointe	P	
3 – M. Pascal CHESNEAU	2 ^{ème} adjoint	AEP	Pouvoir à Paul BINEY
4 – M. Patrick RIVIERRE	3 ^{ème} adjoint	P	
5 - M. Jean-Claude TRACHÉ	Conseiller municipal	P	
6 - Mme Sarah FANMUY-HEINTZ	Conseillère municipale	P	
7 - Mme Ophélie RIGOULOT	Conseillère municipale	P	Secrétaire de séance
8 - M. Thierry LAFFÉACH	Conseiller municipal	P	
9 - M. Michel LEGRAND	Conseiller municipal	P	
10 - Mme Isabelle DENIS	Conseillère municipale	P	

* P=Présent(e) / AEP=Absent(e) Excusé(e) avec Pouvoir / AE=Absent(e) Excusé(e) / A=Absent(e)

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Mme Ophélie RIGOULOT est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal. M. Thierry Hardou, secrétaire de mairie, qui assiste à la séance, lui fait fonction d'adjoint à titre auxiliaire.

Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal :

Le compte rendu du conseil municipal du 12 avril 2023 est approuvé à l'unanimité puis le registre est signé par M. le Maire et la secrétaire de séance.

I – Ordre du jour

- Travaux de rénovation énergétique à la salle polyvalente : choix des entreprises
- Devis pour travaux au n° 38bis rue de l'Arche
- Devis pour maintenance du photocopieur
- Subvention à l'amicale des Sapeurs Pompiers de Bailleau-le-Pin

II – DÉLIBÉRATIONS

Délibération N° 19 / 2023

Changement des fenêtres et des portes de la salle polyvalente : choix de l'entreprise

Faisant suite à la décision du conseil municipal de réaliser une rénovation énergétique de la salle polyvalente et à la réalisation d'une étude thermique en octobre 2022, il est demandé aujourd'hui au conseil de choisir une entreprise pour le changement des menuiseries de la salle (fenêtres et portes).

M. Michel LEGRAND, conseiller municipal travaillant dans l'une des entreprises qui ont répondu, quitte la salle et ne participe donc pas, ni au débat, ni au vote de cette délibération. Neuf conseillers municipaux prennent donc par au vote. Trois devis sont présentés :

Entreprises	HT	TVA	TTC
LORENOVE	35 805,65 €	7 161,13 €	42 966,78 €
CHARTRES MIROITERIE	42 467,00 €	8 493,40 €	50 960,40 €
ALUTECH	43 144,00 €	8 628,80 €	51 772,80 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** par 9 voix POUR :

- **DÉCIDE** d'accepter le devis de l'entreprise « LORENOVE » pour un montant de **35 805,65 € HT soit 42 966,78 € TTC**
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus à l'article 2135
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération

Délibération N° 20 / 2023

Isolation de la salle polyvalente : choix de l'entreprise

Faisant suite à la décision du conseil municipal de réaliser une rénovation énergétique de la salle polyvalente et à la réalisation d'une étude thermique en octobre 2022, il est demandé aujourd'hui au conseil de choisir une entreprise pour le renforcement de l'isolation intérieure de la salle polyvalente.

Mme Lydia ANFRAY, 1^{ère} adjointe, conjointe du dirigeant de l'une des entreprises qui ont répondu, quitte la salle et ne participe donc pas, ni au débat, ni au vote de cette délibération. Neuf conseillers municipaux prennent donc par au vote. Deux devis sont présentés :

Entreprises	HT	TVA	TTC
EURL ANFRAY	15 998,97 €	3 199,79 €	19 198,76 €
BEZAULT SAS	18 785,00 €	3 757,00 €	22 542,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** par 9 voix POUR :

- **DÉCIDE** d'accepter le devis de l'entreprise « EURL ANFRAY » pour un montant de **15 998,97 € HT soit 19 198,76 € TTC**
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus à l'article 2135
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération

Délibération N° 21 / 2023

Devis pour travaux au n° 38 bis rue de l'Arche

Lors de la réunion du conseil municipal en date du 19 janvier 2023, il avait été décidé de refaire l'allée en calcaire de la maison sise au n° 38 bis de la rue de l'Arche dont la commune est propriétaire.

Un devis a été demandé ainsi que pour d'autres travaux, notamment la réalisation d'une dalle de béton devant le portail et la réalisation d'un enduit sur le mur de clôture.

Mme Isabelle DENIS, conseillère municipale intéressée à l'affaire, quitte la salle et ne participe donc pas, ni au débat, ni au vote de cette délibération. Neuf conseillers municipaux prennent donc par au vote.

Le devis de l'entreprise « EURL LEBRETON » d'un montant de 9 867,20 € HT soit 10 853,92 € TTC est présenté.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** par 9 voix POUR :

- **DÉCIDE** d'accepter le devis de l'entreprise « EURL LEBRETON » pour un montant de **9 867,20 € HT soit 10 853,92 € TTC**
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 21
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération

Délibération N° 22/ 2023**Devis pour contrat de maintenance du photocopieur**

Une entreprise (XEROBOUTIQUE 95) a souhaitée nous faire une proposition pour un contrat de location et de maintenance sur un nouveau photocopieur. L'offre paraît attractive sur les 18 premiers mois mais ne nous assure pas de la pérennité de ce prix sur toute la durée du contrat de location de 63 mois.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** par 10 voix CONTRE:

- **DÉCIDE** de refuser la proposition de l'entreprise XEROBOUTIQUE 95 en estimant que le montant global du contrat sur les 63 mois doit être connu à l'avance.

Délibération N° 23 / 2023**Subvention à l'amicale des Sapeurs Pompiers de Bailleau-le-Pin**

Suite à l'achat d'un nouveau défibrillateur au printemps de cette année, une séance de formation aux premiers secours a été proposée aux habitants de la commune et réalisée le 15 avril 2023. Celle-ci a été animée par un pompier bénévole de Bailleau-le-Pin.

En remerciement M. le Maire propose de verser une subvention à l'amicale des sapeurs-pompiers de Bailleau-le-Pin.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** par 10 voix POUR:

- **DÉCIDE** d'accorder une subvention de **300 €** à l'amicale des sapeurs-pompiers de Bailleau-le-Pin
- **AUTORISE** M. le Maire à mandater ce montant
- **DIT** que les crédits nécessaires sont présents au chapitre 65

III – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Une réunion avec les services du conseil départemental et les conseillers départementaux a eu lieu hier, lundi 3 juillet, concernant les accotements de la « route de Trizay » (RD149-7) qui a récemment été refaite. Du calcaire va être rapporté sur les bas-côtés afin de les stabiliser.
- Un nettoyage de l'église sera réalisé par une entreprise suite aux travaux de réfection des enduits intérieurs.
- La croix qui est au centre du cimetière a été cassée accidentellement, une réparation semble possible.
- Le « SISTEL » qui assurait le service de la médecine du travail de la commune va nous radier au 31/12/2023 parce qu'elle manque de moyens pour satisfaire à ses obligations. Une autre solution devra être trouvée rapidement, certainement auprès du centre de gestion.
- La réparation de l'entrait (poutre) dans l'église ne sera effectuée que cet hiver.
- Un panneau indicateur « Ermenonville-la-Grande », au carrefour de la rue de Beauce et de la rue de l'Arche, a été volé dans la nuit du 1^{er} juillet.
- Le petit journal communal intitulé « Sandarville-Infos » est pratiquement terminé et sera distribué cette semaine.
- Afin de préparer la salle pour le repas dansant du vendredi 14 juillet, un rendez-vous est fixé à 15h jeudi après-midi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Liste des délibérations :

N°	Objet
19	Changement des fenêtres et des portes de la salle polyvalente : choix de l'entreprise
20	Isolation de la salle polyvalente : choix de l'entreprise
21	Devis pour travaux au n° 38bis rue de l'Arche
22	Devis pour contrat de maintenance du photocopieur
23	Subvention à l'amicale des Sapeurs Pompiers de Bailleau-le-Pin

Fait et délibéré le 4 juillet 2023,

Membres présents : M. Paul BINEY, Mme Lydia ANFRAY, M. Patrick RIVIERRE, M. Jean-Claude TRACHÉ
Mme Sarah FANMUY-HEINTZ, Mme Ophélie RIGOULOT, M. Thierry LAFFÉACH, M. Michel LEGRAND,
Mme Isabelle DENIS

Le Maire, Monsieur Paul BINEY	La secrétaire de séance, Madame Ophélie RIGOULOT
	

